

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Nombre de présents :

23

Jeudi 08 février 2018

• Quorum :

14

## **Ordre du Jour :**

- ① Intervention du mandataire de la région, la SEPA et de l'architecte associé pour faire un point sur la restructuration**
- ② Présentation de la dotation horaire globale DHG pour préparer la rentrée 2018**
- ③ Proposition d'évolution de l'offre de formation**
- ④ Contrats et Conventions (vote)**
- ⑤ Information sur les marchés alimentaires suite au travail de la Commission**
- ⑥ Questions diverses**

## Administration

Secrétaire séance	NOM/Prénom	FONCTION	Présent	Excusé	Absent
21/09/2017	VENIANT Jean-Régis	Proviseur	X		
	MINIER Ronan	Proviseur-Adjoint	X		
	CHAPUT Maryvonne	Directrice des services Agent Comptable	X		
	FORTIN Gilles	Conseiller Principal d'Éducation	X		

## Personnalités

	BERGÉ Mathieu	Représentant le Conseil Régional		X	
	DERVILLE Sandrine	Représentant le Conseil Régional	X		
	MILLET-BARBE Christian	Représentant la Communauté BAB		X	
	TAIEB Valérie	Représentant la Municipalité		X	
	-----	Personnalité qualifiée			X

## Personnels d'enseignement, de direction, d'Éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation

	GOYA Nicolas remplacé par Laurent DESCHAMPS	SNES-FSU	X		
	RICCI Lucile		X		
	SASCO Françoise		X		
	VENNIN François remplacé par Muriel IRJUD		X		
	<del>JAURY Alexis</del> remplacé par Catherine CASTAGNE BESSARD	SE-UNSA, SGEN CFDT	X		
09/11/2017	JEAULT Jean-Michel		X		
	LUCU Pascal		X		

## Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service

	BEUDIN Lionel	Liste sans étiquette	X		
	LECUNA Eric		X		
08/02/2018	POZO Pierre		X		

## Parents d'Élèves

	BENESTEAU Nadia remplacée par Mme OXOBY PAGNAN	FCPE	X		
	COLOMAR Georges		X		
	LACOUR Jean-Luc		X		
	VERGARA Serge		X		
30/11/2017	GROSSIER Iban	BIGA BAI	X		

## Elèves

	BOUDOU Antoine	BTS	X		
	BOUTES Medhy	TS3	X		
	BOUTES Théo	TS5			X
	FARHAT Charles	TS5			X
	SANCHEZ RICHARTE Matthias	2 <sup>de</sup> 02	X		

Secrétariat de séance : M. POZO

Remarques sur le PV du CA du 30/11/2017 : Aucune

Nombre de votants : 22

**voix pour 22    ■■ contre 0    ■■ abstention 0**

**Ordre du jour :**

- Question diverse du SNES sur PARCOURSUP
- Information sur la tenue du CVL du lundi 29 janvier
- Ajout d'un point sur une communication : participation à un questionnaire sur la jeunesse du territoire.
- Question des parents sur l'enseignement du chinois en LV2 seconde

Nombre de votants : 22

**voix pour 22    ■■ contre 0    ■■ abstention 0**

**① Intervention du mandataire de la région : la SEPA et de l'architecte associé pour faire un point sur la restructuration CA CASSIN 08/02/2018 – Travaux Région Nouvelle-Aquitaine**

**Restructuration**

**Phase 1 Bâtiment C :**

Livraison totale entre le 22/03 et le 28/03 (RDC bas), les autres niveaux seront livrés avant pour permettre l'installation du mobilier par le lycée.

Retard 4 mois et demi.

Problème de toiture, problème structurel intérieur après démolition (flèches des planchers, obligation de passer en sol souple au lieu de carrelage dans les circulations sur R+1 et R+2).

Problème d'humidité des planchers en RDC bas, obligation de mise en place d'une membrane étanche sur toute la surface (370 m<sup>2</sup>). Total des coûts travaux supplémentaires bâtiment C : 101 000 € HT en plus et moins values (soit +1% du montant total des marchés).

Commission de sécurité le mercredi 04/04 permettant l'exploitation et l'ouverture au public + commission générale périodique tous les autres bâtiments.

Ouverture du bâtiment C lundi 23/04.

La salle des professeurs s'installera dans le futur foyer des élèves pendant les phases 2 et 3.

Salle de musculation en salle 19.

Les proviseurs adjoints s'installeront provisoirement en RDC, l'infirmerie s'installera définitivement en RDC bas.

**Phase 2 :**

Installation des bâtiments modulaires sur l'ensemble du plateau sportif à partir du 17/02 jusqu'au 07/04, état des lieux et installation du lycée pendant les vacances d'avril, ouverture au public lundi 23/04.

Phase 2 démarrage lundi 23/04, livraison prévisionnelle vacances scolaires de février 2019 (compris plateaux de sciences)

**Phase 3 :**

Démarrage vacances scolaires de février 2019, livraison prévisionnelle novembre/décembre 2019

**Autres opérations :**

Traitement balcon F (internat post-bac) puis ravalement 568 000 € TTC

Substitution énergétique pour économie d'énergie (672 000 € TTC)

Sécurisation établissement + alertes PPMS (136 000 €) : la sécurisation de l'établissement comprend des modifications d'accès (portail entrée élèves : création d'un portillon avec un visiophone et portillon parking professeurs vers la restauration équipé d'une commande électrique) de clôtures et d'installation de caméras de surveillance du parc des cycles et portail N°1

L'opération PPMS : équipement de haut-parleurs sur l'ensemble de l'établissement ainsi qu'à BIARRITZ sur le BTS.

Protection contre la foudre (28 000 €) opération terminée

Réfection du cyclorama du BTS (10 000 €)

Opération terminée étanchéité des façades du BTS (540 000 €)

Sont à venir des études d'équipement en photovoltaïque et géothermie.

## 2 **Présentation de la dotation horaire globale : DHG pour préparer la rentrée 2018**

Dernière phase du travail préparatoire pour cette étape avec la remontée du TRMD : tableau de répartition des moyens disciplinaires pour demain dernier délai.

Le principe de cette remontée est d'arriver à colorer les besoins disciplinaires pour bien anticiper les besoins au niveau des postes.

Nous avons poursuivi tout au long du mois de janvier un travail de concertation :

### **2 conseils pédagogiques :**

Le 9 janvier pour travailler sur le tableau des heures à effectifs réduits

Le 19 janvier pour arrêter la coloration des heures pour tous les enseignements type AP (accompagnement personnalisé), TPE (travaux personnels encadrés) et EMC (éducation civique et morale).

**La commission permanente** du 30 janvier pour présenter une première mouture des incidences des choix sur les supports

**Le conseil d'administration** du 8 février pour la présentation de la situation à un temps T. C'est en mouvement permanent. Les retours existent depuis la diffusion des documents aux coordonnateurs. Par rapport aux différents supports existants : tableau des heures à effectifs réduits, le tableau de coloration des heures pour AP, TPE, EMC, qui sont des supports indicatifs, des variations ont été opérées pour bien respecter le premier principe en permanence évoqué à savoir le maintien des postes.

Par rapport à la rentrée 2017 nous avons perdu 14h au niveau de la dotation et il nous fallait récupérer 15h sur la dotation du BTS soit un total de 29h. C'est l'équivalent d'un poste et demi.

Le choix fait est de proposer la suppression d'un poste complet en histoire géographie, poste qui avait été gelé pour cette année pour accueillir une stagiaire à temps complet.

Intérêt de cette proposition : éviter à des enseignants d'autres disciplines d'avoir des services partagés sur d'autres établissements.

Nous allons être sur une année de transition par rapport à la réforme qui arrive.

La préparation de la rentrée 2019, même si nous ne connaissons pas encore la structure risque d'être assez différente. Si dans la future coloration de cette rentrée, il faut faire la demande d'ouverture d'un poste en histoire géographie nous le ferons.

Pour arriver à ce résultat il a fallu jongler en modifiant la coloration de certaines heures.

Précision sur des choix opérés autres que ceux figurant dans les tableaux cités :

Sur le niveau 2<sup>nd</sup>e :

- 3 gr de littérature et société (certains choix vont nécessiter de contingenter les effectifs, nous n'offrirons peut être pas la même souplesse que par le passé. Nous présenterons un document avec le cadre et les effectifs plafonds).
- Apparition du mandarin LV2 : 2h pour cette année (7 élèves prévus)
- MPS : suppression de 0.25h en SP et 0.25 en SVT pour 6 groupes
- Suppression du dédoublement en EMC : éducation civique et morale et transfert de son enseignement aux enseignants de SES qui auront de ce fait le groupe classe un peu plus longtemps avec l'enseignement de la SES.

Sur le niveau 1<sup>ère</sup> :

- Perte de 0.5 h d'EMC en 1° ES
- Ajout de 0.5h de math en 1° ES
- Allemand regroupement 1er et term
- Russe : regroupement 1er et term

Nombre de votants : 23 (arrivée de M. VERGARA)

**voix pour 09 ■■ contre 04 ■■ abstention 10**

Motion du SNES + note des professeurs d'histoire géographique qui s'inquiètent de la perte d'heures et de l'abandon du dédoublement en EMC (voir annexe 1).

Nombre de votants : 23

**voix pour 08    ■■ contre 01    ■■ abstention 14**

### **3 Proposition d'évolution de l'offre de formation**

En lien avec le point précédent et par rapport à un contexte, deux propositions d'évolution de l'offre de formation pour le lycée :

Ouverture du mandarin LV2 pour sept 2018  
Fermeture de l'enseignement d'exploration CIT (Création Innovation Technologique)

Pour l'ouverture du mandarin

Nombre de votants : 23

**voix pour 08    ■■ contre 15    ■■ abstention 00**

Motion des représentants de la FCPE qui demandent à M. le DASEN de revoir sa position et d'attribuer des moyens supplémentaires pour assurer l'enseignement de cette nouvelle LV2 (voir annexe 2).

Nombre de votants : 23

**voix pour 13    ■■ contre 00    ■■ abstention 10**

Pour la fermeture de l'enseignement CIT

Nombre de votants : 23

**voix pour 23    ■■ contre 00    ■■ abstention 00**

### **4 Contrats et conventions : vote**

DHG :

Nombre de votants : 23

**voix pour 09    ■■ contre 04    ■■ abstention 10**

Convention avec le club de triathlon de l'aviron bayonnais

Nombre de votants : 23

**voix pour 23    ■■ contre 00    ■■ abstention 00**

Convention avec l'amicale des sapeurs pompiers d'Ustaritz pour le masseur pour le pôle espoir rugby

Nombre de votants : 23

**voix pour 23    ■■ contre 00    ■■ abstention 00**

Avenant N° 9 à la convention pour la fourniture des repas et l'utilisation des locaux de restauration entre la région Nouvelle Aquitaine, la commune de Biarritz et le lycée Cassin pour le pôle audiovisuel

Nombre de votants : 23

**voix pour 23    ■■ contre 00    ■■ abstention 00**

Convention de mise à disposition des installations sportives municipales entre la ville de Bayonne et le lycée René Cassin pour l'année scolaire 2017-2018

Nombre de votants : 23

**voix pour 23    ■■ contre 00    ■■ abstention 00**

## 5 Information sur les marchés alimentaires suite au travail de la commission

Synthèse des marchés alimentaires pour l'année 2018

Il s'agit d'un marché passé en Procédure Adaptée (MAPA) pour la fourniture de denrées alimentaires pour la confection de repas pour l'année 2018. C'est un marché à bons de commandes, les commandes étant effectuées au fur et à mesure des besoins. La fourniture porte sur les produits figurant dans l'état des besoins inclus au bordereau des prix unitaires avec une variation possible pour chaque lot de plus ou moins 20% par rapport à cet état estimatif.

Ce marché se compose de 9 lots :

- Lot 1 : Viande fraîche et saucisses de porc.
- Lot 2 : Viande fraîche de bœuf.
- Lot 3 : Viande fraîche de veau.
- Lot 4 : Viande fraîche d'agneau.
- Lot 5 : Viande fraîche volaille et lapin.
- Lot 6 : Produits frais de la mer.
- Lot 7 : Fruits et légumes frais.
- Lot 8 : Fruits et légumes 4ème et 5ème gamme.
- Lot 9 : Pains et viennoiseries.

Ce marché est conclu pour une période de 12 mois et n'est pas reconductible.

La date de début d'exécution est le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'analyse des offres a été effectuée sur la base de quatre critères, après validation des pièces administratives du dossier de l'offre. Une note a ainsi été attribuée à chacun des candidats pour chaque critère suivant :

- Analyse du prix.
- Analyse des fiches techniques produits.
- Analyse de la qualité des services associés (livraison, suivi commercial, traçabilité...).
- Analyse de la politique d'approvisionnement direct.

L'offre la mieux classée sera alors retenue.

Pour l'année civile 2018, les entreprises où groupements d'entreprises retenus sont les suivants :

- Lot 1 : Viande fraîche et saucisses de porc : Entreprise LA FERME ELIZALDIA domiciliée à Gamarthe (64), pour un montant annuel minimum de 24338.32€ HT.
- Lot 2 : Viande fraîche de bœuf : Entreprise AXURIA domiciliée à Mauléon, pour un montant annuel minimum de 14898.40€ HT.
- Lot 3 : Viande fraîche de veau : Entreprise AXURIA domiciliée à Mauléon (64), pour un montant annuel minimum de 9296.40€ HT.
- Lot 4 : Viande fraîche d'agneau : Entreprise ARCADIE domiciliée à Rodez (12) ayant un établissement à Anglet (64), pour un montant annuel minimum de 5236€ HT.
- Lot 5 : Viande fraîche volaille et lapin : Entreprise ALDABIA domiciliée à St Martin d'Arrossa (64), pour un montant annuel minimum de 15739.84€ HT.

Ainsi le montant total de l'engagement pour la viande fraîche est de 69508.96€ HT.

- Lot 6 : Produits frais de la mer : Entreprise SOBOMAR domiciliée à St Loubès (33) ayant un établissement à Capbreton (40), pour un montant annuel minimum de 10486€ HT.
- Lot 7 : Fruits et légumes frais : Entreprise PRIMADOUR domiciliée à Bayonne, pour un montant annuel minimum de 26120.50€ HT.
- Lot 8 : Fruits et légumes 4ème et 5ème gamme : Entreprise PRIMADOUR domiciliée à Bayonne, pour un montant annuel minimum de 13240.50€ HT.

Le montant total de l'engagement pour les fruits et légumes est ainsi de 39361€ HT.

- Lot 9 : Pains et viennoiseries : Entreprise PANAQUI domiciliée à Tarnos, pour un montant annuel minimum de 26276.80€ HT.

L'ensemble de ces marchés représente un montant total annuel de l'engagement de 145632.76€ HT.

Par ailleurs, parallèlement à ce marché propre à l'établissement et afin de couvrir l'intégralité des besoins en denrées alimentaires, le Lycée René Cassin est adhérent de deux groupements de commandes :

- Le groupement de commandes de produits laitiers et de charcuterie de la zone Bayonne Biarritz dont le siège est situé au lycée hôtelier Biarritz Atlantique.
- Le groupement de commandes de produits surgelés et épicerie dont le siège est situé au lycée de Navarre de Saint Jean Pied de Port.

L'établissement s'engage alors à commander les denrées alimentaires à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminées.

L'adhésion aux groupements de commandes s'effectue annuellement.

## 6 QUESTIONS DIVERSES

Question diverse du SNES sur PARCOURSUP

La fiche avenir est dématérialisée et transmise par la plateforme à chaque établissement d'enseignement supérieur choisi par l'élève, quel que soit le type de formation demandée (formation sélective - BTS, DUT, CPGE, écoles - ou formation non sélective de licence à l'université). Elle est spécifique à chaque vœu formulé mais comprend des éléments communs à tous les vœux :

Éléments communs à tous les vœux :

- pour chaque discipline enseignée : la moyenne des deux premiers trimestres (ou du 1<sup>er</sup> semestre) de terminale, le classement de l'élève dans la classe ou dans le groupe, l'effectif de la classe ou du groupe
- les éléments d'appréciation des professeurs principaux.
- Éléments qui peuvent être différenciés selon les vœux formulés :  
l'appréciation des enseignants pour chaque discipline ;  
l'appréciation et l'avis du chef d'établissement.

Elle est à renseigner avec beaucoup d'attention et de bienveillance puisqu'elle est étudiée par les membres des commissions d'examen des vœux organisées dans chaque établissement d'accueil

### **PAR QUI ET QUAND EST-ELLE RENSEIGNÉE ?**

La saisie de la fiche Avenir est un travail collectif qui concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique. Cette saisie est réalisée en plusieurs étapes articulées autour du 2<sup>ème</sup> conseil de classe de l'année, entre le 14 mars et le 31 mars 2018.

Préalable indispensable: saisie des vœux par les élèves sur la plateforme PARCOURSUP du 22 janvier au 13 mars. Pour chaque vœu formulé, l'élève est invité à présenter son projet de formation motivé. S'il n'est pas à proprement parler intégré dans la fiche Avenir, le projet de formation motivé est un élément du dossier de l'élève transmis à l'établissement d'enseignement supérieur. Les enseignants et professeurs principaux pourront avoir une visibilité sur le projet de formation motivé ainsi que les attendus relatifs à chaque vœu au moment de renseigner leurs appréciations.

▪ **Étape 1** : chaque enseignant, à partir du 14 mars et avant le conseil de classe, vérifie, pour sa discipline, les informations récupérées automatiquement concernant l'élève (note moyenne des deux premiers trimestres ou du 1<sup>er</sup> semestre, classement, effectif de la classe de l'élève) et rédige une appréciation en prenant appui sur les appréciations issues des bulletins qui auront été automatiquement initialisées, si l'établissement en a fait le choix.

▪ **Étape 2** : les professeurs principaux de la classe, après concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, portent une appréciation sur 4 éléments caractérisant le profil de l'élève (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir dans le travail et engagement/esprit d'initiative). Ils peuvent, s'ils le souhaitent, valoriser une dimension supplémentaire déterminée librement.

▪ **Étape 3** : le conseil de classe se prononce sur les vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à donner un avis sur chacun des vœux.

▪ **Étape 4** : le chef d'établissement saisit, au plus tard le 31 mars 2018, sur la plateforme PARCOURSUP, une appréciation sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée et coche les cases correspondantes à son avis.

▪ **Étape 5** : les fiches Avenir sont transmises par la plateforme PARCOURSUP aux établissements d'enseignement supérieur qui examinent tous les éléments, dont le projet de formation motivé, pour constituer le dossier de chaque élève.

### **La tenue des conseils de classe :**

L'équipe de direction a prévu des créneaux de 2h.

Ils se dérouleront entre le jeudi 15 mars et le mardi 20 mars 2018.

Un travail en amont peut être réalisé par le ou les professeurs principaux sur la partie éléments d'appréciations. La méthode est à définir par chaque équipe.

Une aide à l'appréciation du chef d'établissement peut aussi être envisagée en sachant que la ligne directrice pour toutes les filières non sélectives serait de travailler uniquement sur les rubriques "très cohérent" et "cohérent" et de ne pas aller sur les autres rubriques.

Pour les filières sélectives, l'expression de l'avis peut être plus large et l'éventail des items peut selon les situations être utilisé.

Ajout d'une information sur la tenue du conseil de la vie lycéenne du lundi 29 janvier. CVL qui a pris en raison de l'actualité une forme un peu différente avec la convocation dans le même temps de l'assemblée générale des délégués niveau terminale, 2 points à l'ordre du jour :

Rencontre de deux IGAENR pour parler de PARCOURSUP : rencontre riche dans les échanges.

Information sur la politique de la municipalité concernant "le père cent". Les échanges ont été intéressants. Les élèves reprennent la question d'une possibilité de se déguiser. Un des élèves nous indique que la date probable pourrait être le jeudi 8 mars 2018. Les délégués se sentent démunis face à un groupe réfractaire. L'équipe de direction propose une rencontre avec ce groupe.

Ajout d'un point sur une communication sur la participation à un questionnaire sur la jeunesse du territoire. Nous avons été sollicités pour une étude sur la jeunesse à réaliser sur le territoire, étude construite par ADOENIA : la maison des adolescents.

L'étude est basée sur un questionnaire à compléter par les élèves.

C'est une enquête anonyme. Le travail de recherche est conduit par des chercheurs de l'université de Pau et des Pays de l'Adour et du laboratoire Passages en étroite collaboration avec la maison des adolescents et le centre hospitalier de la Côte Basque. Ce travail est aussi soutenu par le DASEN.

L'objectif de l'enquête est de mieux connaître les spécificités de la jeunesse du pays basque et du Béarn sur 3 aspects principaux : leur attachement territorial et identitaire, leurs usages de nouvelles technologies de l'information et leurs problématiques sociales et sanitaires.

L'intérêt de ce travail est double :

- Faire un état des lieux des réalités et des difficultés locales auxquelles les jeunes et les familles se voient confrontés aujourd'hui
- Identifier de nouvelles stratégies d'accompagnement à développer par les professionnels de l'adolescence.

Au niveau de la méthode :

Les familles seront informées par PRONOTE de la passation de ce questionnaire. Un coupon réponse sera à retourner à l'établissement s'il y a refus.

Le questionnaire sera passé par les élèves de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> dans le cadre de l'AP.

Une vidéo expliquera en introduction les objectifs et la méthode de passation de ce questionnaire.

Le secrétaire de séance



Pierre POZO

Le Proviseur



Jean-Régis VENIANT



**Motion des élus SNES FSU, représentants des personnels  
enseignants et d'éducation au Conseil d'Administration  
du Lycée René Cassin de Bayonne  
Conseil d'administration du 8 février 2018**

*Annexe 1*

La DGH en vue de la préparation de l'année scolaire 2018/19 va dans le sens, toujours identique depuis des années, de la conception d'un enseignement au rabais.

Les regroupements en allemand et en russe sont une aberration pédagogique qui ne tient pas compte de ce que signifient enseigner et apprendre une langue étrangère, préparer et réussir les épreuves du baccalauréat.

Est prévue la création d'un nouvel enseignement en LV2, sans moyen supplémentaire.

Un complément de service de 9h en espagnol obligera les professeurs à une mobilité qui va dégrader leurs conditions d'emploi et de fonctionnement, quand dans le même temps des besoins criants sont indispensables pour des élèves en difficulté, en nombre croissant.

De plus, 18h en histoire géographie disparaissent de la DGH.

L'autonomie dans la répartition et la gestion des heures à effectif réduit ne fait qu'accroître les inégalités entre les disciplines (conditions d'enseignement très variables, fragilisation des enseignements...)

La DGH ne garantit que la continuité de la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et d'enseignement des professeurs. A ce titre, il est impossible d'accepter cette DGH. Nous refusons que l'attribution des moyens et l'organisation de la structure ne soient conçues que comme la gestion de la misère.

**MOTION DEPOSEE PAR LA FCPE DU LYCEE CASSIN - 8.2.2018**

Objet : DGH 2018/2019-Enseignement Chinois 2<sup>o</sup> Langue

BIGA BAI &

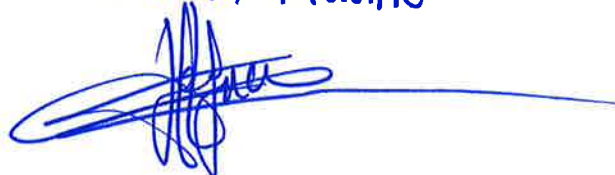
Les représentants-parents FCPE s'étonnent que le Lycée Cassin, « contraint » d'ouvrir l'enseignement du **Chinois seconde langue** pour faire suite à l'ouverture de cette option par deux collèges voisins, doive le faire « à moyens constants » au détriment d'autres disciplines. Ils demandent instamment à l'I.A des PA de revoir sa position et d'attribuer les moyens nécessaires en heures pérennes pour assurer cet enseignement nouveau.

Ils se posent aussi la question du « succès » du Chinois devenant une matière dérogatoire à la carte scolaire ou un moyen privilégié d'accéder en seconde au Lycée Cassin dont chacun sait qu'il est très demandé.

Enfin ils font la remarque suivante : l'« autonomie » des établissements ne doit pas se faire au détriment de leur nécessaire coordination, singulièrement lorsqu'il s'agit d'ouvrir des options nouvelles en collège qui devront être suivies au lycée. Cette « autonomie » ne peut devenir non plus le prétexte à la seule logique comptable prévalant systématiquement sur les impératifs pédagogiques les plus élémentaires.

J. LACOUR  


V. BERGARA  


J. OXOBY PAGNAN  


Coloman

f. Coloman



Ilean GROSSIER

## **Aux membres du Conseil d'Administration**

Nous nous inquiétons de la proposition de DGH qui nous a été transmise pour l'année scolaire 2018/2019, et de manière plus globale du traitement réservé à notre matière au lycée Cassin et dans le cadre des réformes annoncées pour le lycée.

En effet, il nous semble fondamental de garder les heures d'EMC en terminale à plusieurs titres. Nous organisons depuis plusieurs années l'encadrement des recherches, le lien avec les cours d'histoire-géographie, la formation de l'élève citoyen dans le cadre de la République, notamment dans les séries ES/L, dans le cadre de débats préparés sur les grands thèmes d'actualité (ici un dossier d'élèves portant sur les avantages et inconvénients de la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle, dans le cadre de la réflexion sur la bioéthique et les grands enjeux du monde contemporain). Il est à noter que toutes les instructions officielles portent sur la nécessité de construire ces valeurs citoyennes de manière active, en se les appropriant à l'occasion de recherches, d'actions en lien avec des associations, de débats préparés, tous ces éléments semblent difficiles à mettre en place dans le cadre de cours en classe entière et de façon magistrale. Par ailleurs, vous savez que le nombre d'heures attribuées à l'histoire-géo a diminué depuis 2012, notamment dans la série S, le programme lui, est resté très lourd.

Il nous semble donc indispensable de garder les heures dédoublées d'EMC qui nous permettent de travailler les méthodes (de recherche, de présentation, de français, de synthèse...) si nécessaires aujourd'hui pour permettre une réussite du post-bac, ce qui correspond à une priorité nationale, et devient souvent une priorité des nouveaux statuts des facultés, comme cela est entré en vigueur pour l'université de Pau.

**L'équipe des professeurs d'histoire-géographie**